



# ASCENSEUR ABIME SUITE DEMENAGEMENT

Par **chtho**, le **21/01/2016** à **11:05**

bonjour

trois déménagements ont été effectués de samedi à lundi.  
Or mardi matin en prenant l'ascenseur il y avait des griffures sur le plancher et la panneau droit de l'ascenseur.

j'ai contacté le syndic en lui faisant la description des dégradations. Or la réponse de celui ci qu'il a peu de pouvoir et de solution pour faire supporter cette dépense au bailleur. et qu'il n'y pas de clef de répartition dans le règlement de copropriété permettant de faire payer les bailleurs.

Que faire nous payons pour les investisseurs et agences.